

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2025-2026
INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE DU CHU DE BORDEAUX

1ERE ANNÉE FORMATION ERGOTHÉRAPIE

SEMESTRE 1						Session 1		Session 2	
Domaines	Intitulé des Unités d'Enseignement (UE)		ECTS*	Coeff UE*	Responsable	Modalités	Durée	Modalités	Durée
1. Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.3 S1 : psychologie - psychologie et santé		3	3	B. Quintard	Ecrit	2h	Oral (coeff 2)+ écrit (coeff 1)	O : 15 min E : 30 min
	UE 1.5 S1 : sociologie, anthropologie		2	2		Oral	30 min	Oral	30 min
2. Sciences médicales	UE 2.1 S1 : structures anatomiques et fonctions organiques		4	4	D Liguoro	Ecrit	2h	Ecrit	2h
	UE 2.2 S1 : introduction à la démarche clinique, hygiène et pharmacologie		2	2	M Molimard	Ecrit	30 min	Ecrit	30 min
	UE 2.3 S1 : dysfonctionnement des appareils musculo-squelettique et tégumentaire		3	3	P Dehail	Ecrit	1h	Ecrit	1h
3. Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.1 S1 : ergothérapie et sciences de l'activité humaine		3	3					
	UE 3.2 S1 : initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie		2	2					
	UE 3.5 S1 : diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie		2	2					
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en	UE 4.1 S1 : méthodes et techniques d'évaluation		3	3					
	UE 4.6 S1 : aides humaines, techniques, animalières et mobilité		3	3					
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.2 S1 : méthodes de travail et technologies de l'information et de la communication		2	2	C Bulot	parcours moodle et certification PIX		parcours moodle et certification PIX	
	UE 5.6 S1 à S6 : anglais professionnel		1	1		Présence et participation active orale et sur la plateforme médical world		Présence et participation active orale et sur la plateforme médical world	

SEMESTRE 2						Session 1		Session 2			
Domaines	Intitulé des Unités d'Enseignement (UE)		ECTS*	Coeff UE*	Responsable	Modalités	Durée	Modalités	Durée		
1. Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.7 S2 : ergonomie		2	2		Dossier écrit (en groupe)		Dossier écrit (en groupe)			
2. Sciences médicales	UE 2.1 S2 : structures anatomiques et fonctions organiques		4	4	D Liguoro	Ecrit	1h30	Ecrit	1h30		
	UE 2.4 S2 : dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriels		5	5	J Aupy	Ecrit	1h20	Ecrit	1h		
3. Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.3 S2 : modèles conceptuels		2	2							
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en ergothérapie	UE 4.1 S2 : méthodes et techniques d'évaluation		2	2							
	UE 4.4 S2 : techniques de rééducation et de réadaptation		4	4							
	UE 4.7 S2 : techniques et outils d'aménagement de l'environnement		2	2							
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.6 S1 à S6 : anglais professionnel		1	1		Présence et participation active orale et sur la plateforme médical world		Présence et participation active orale et sur la plateforme médical world			
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.1 S2 : évaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention		4	4							
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel		4	4							

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. (article 10)

Modalités de validation des UE :

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous. (article 11)

Les épreuves de rattrapage sont organisées au plus tard en septembre de la rentrée universitaire suivante.
Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la **2ème note** est retenue. (article 13)

Compensation des notes : (article 12)

S1 :

- UE 1.3 & UE 1.5
- UE 2.1 (S1) & UE 2.3
- UE 3.2 & 3.5

S2 :

- UE 2.1 (S2) & 2.4
- UE 4.4 & UE 4.7

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à **9 sur 20**.

Les autres UE ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 24)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation en ergothérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 1A à 2A : (article 14)

Validation de S1 et S2

OU validation de S1 ou S2 au complet

OU validation des UE équivalent à 48 crédits (/60) au cours de S1 et S2

Autorisation de redoublement 1A :

Validation de 30 à 47 crédits au cours de S1 et S2 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 2A)

OU validation < 30 crédits (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants)

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées